



Information PRO n°9 – 20032020 Coronavirus – secteur du BTP

Depuis 72h, organisations professionnelles du BTP et le Ministère du Travail ont des souhaits différents concernant l'arrêt de l'activité dans le secteur du BTP.

Bruno Lemaire, ce vendredi 20 mars matin lors d'un point presse, a indiqué que le Ministère du Travail, les organisations professionnelles patronales (Capeb, FFB, FNTF) et les syndicats définiront ensemble sous 24 à 48h des règles sanitaires strictes qui s'appliqueront à tous les chantiers. « *Les entreprises du BTP qui sont à l'arrêt bénéficieront bien sûr du chômage partiel, car elles sont en attente de règles pour protéger leurs salariés* » a-t-il indiqué.

Donc nous rentrons dans la phase concertation après plusieurs jours de polémique.